

Centre Intercommunal d'Action Sociale

du Pays de l'Ourcq

Réunion de Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 30/06/10 à 18H00
Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre

Compte-rendu

ÉTAIENT PRÉSENTS :

VINCENT CARRE, ANNICK CROISSETTE, MICHEL FOUCHAULT, CHANTAL GIRAUD, ISABELLE KRAUSCH ET GUY MICHAUX

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : STEPHANE RIBEIRO à MICHEL FOUCHAULT et ANNAMARIA SCANCAR à GUY MICHAUX

ABSENTS :

HENRY DEHACQ, PASCALE ETRONNIER, MARIE-AGNES FAYE, MICHÈLE GLOAGUEN, CHRISTINE JAVERI, FRANÇOISE KRAMCZYK, VIVIANNE LARTIGUE, CHRISTINE LASSIEGE, LAURENCE LEROUX, NICOLE PAPELARD, VALERIE SOULIER ET LAURENCE WAGNER.

Assistait à la réunion :

M. DUCHESNE, Directeur du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 6 membres sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT remercie les délégués présents et rappelle que le quorum n'est pas nécessaire, cette réunion se tenant cinq jours francs après la séance du 23 juin dernier qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Il ouvre la séance et propose d'élire Mme Isabelle KRAUSCH comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

M. FOUCHAULT invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S..

Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 5 mai dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

M. FOUCHAULT rend alors compte du contrat qu'il a signé depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

| COCONTRACTANT | OBJET | MONTANT HT | DATE DE SIGNATURE |
|-----------------|---|----------------------------------|-------------------|
| GERARD BOUSQUET | PRESTATIONS DE FORMATIONS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS DU PAYS DE L'OURCQ | Montant estimatif : 1600,00 € | 10/05/10 |

Projet de détermination des ratios promus/promouvables relatif à la procédure d'avancement de grade.

M. FOUCHAULT rappelle que conformément à la Loi 2007-209 du 19 février 2007, et notamment de son article 35, qui précise la procédure d'avancement de grade ainsi que de l'application d'un taux fixé par son assemblée délibérante et après avis du Comité technique paritaire qui s'est réuni le 17 juin dernier et a donné un avis favorable, il convient d'adopter un ratio pour l'ensemble des grades et de tous les cadres emploi des catégories A, B et C sur l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale.

Après lecture de l'objet de la délibération et tenant compte du faible nombre d'agents concernés au sein du C.I.A.S. par la procédure d'avancement, il propose d'adopter un ratio de 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de tous les cadres d'emplois des catégories A, B et C sur l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale excepté pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avenant N° 3 au marché de services relatif à la gestion et l'animation du centre de loisirs communautaire et du secteur jeunesse : adaptation des tarifs pré et post centre de loisirs

M. FOUCHAUX rappelle que par un marché notifié le 27 décembre 2007, la collectivité a confié à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOCEL DE SEINE ET MARNE l'organisation, la gestion et l'animation du centre de loisirs communautaire et du secteur jeunesse.

Il informe que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF) a demandé de modifier le tarif horaire unique (1,50 €) relatif à l'accueil pré et post centre de loisirs et ce, afin de mettre en place un barème de participation familiale avec 4 tranches dont la première concernant les familles les plus modestes doit être à 0,94 € de l'heure. Il ajoute que ces nouveaux tarifs seront applicables à la rentrée de septembre 2010.

PROPOSITIONS

| Revenus des familles | 1 enfant présent | 2 enfants présents | 3 enfants présents |
|-----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Jusqu'à 1,067 € | 0,94 € | 0,75 € | 0,64 € |
| de 1.067,01 € à 2.287 € | 1,20 € | 0,96 € | 0,81 € |
| de 2.287,01 € à 3.354 € | 1,56 € | 1,25 € | 1,06 € |
| Plus de 3.354 € | 2,35 € | 1,88 € | 1,60 € |
| Enfant hors Pays de l'Ourcq | 2,82 € | 2,26 € | 1,92 € |

M. FOUCHAULT demande à M. DUCHESNE de présenter la grille des nouveaux tarifs.

M. DUCHESNE souligne qu'il s'agit des accueils de 7h à 9h et de 17h à 19h.

M. FOUCHAULT donne ensuite lecture du projet d'avenant et propose d'adopter ces nouveaux tarifs pré et post centre.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avenant N° 3 au marché de services relatif à l'organisation de séjours de vacances d'été : évolution du nombre estimatif d'enfants pour l'été 2010

M. FOUCHAULT rappelle que par un marché notifié le 2 avril 2008, la collectivité a confié à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOCEL DE SEINE ET MARNE l'organisation, la gestion et l'animation de séjours de vacances d'été pour les enfants et les jeunes du territoire du Pays de l'Ourcq.

Il informe que l'avenant n° 3 a pour objet la prise en compte de l'évolution du nombre estimatif d'enfants

prévu au marché pour l'été 2010, soit 13 enfants supplémentaires et rappelle que le montant du marché initial était de 15 890 € T.C.C. pour la Collectivité et qu'il est porté par le présent avenant à la somme 20 500 € T.C.C., soit une plus value de 4 610 €. T.C.C. (+29%).

M. FOUCHAULT donne lecture du projet d'avenant et propose au Conseil de se prononcer sur la prise en compte de l'inscription de 13 enfants supplémentaires et par incidence l'augmentation du montant du marché pour la saison 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

Information

- Les Estivales du Pays de l'Ourcq

M. DUCHESNE informe que le 3 juillet prochain aura lieu une manifestation en direction des Jeunes et des Familles sur le parvis du siège communautaire à Ocquerre. Cette manifestation co-organisée avec la FOCEL et ARTECHS correspond au lancement des activités d'été. Il signale que l'O.I.S., partenaire de ces opérations d'été, n'a pas souhaité participer à cette manifestation.

M. FOUCHAULT informe le Conseil que cette association rencontre des difficultés structurelles importantes et qu'il est très inquiet de cette situation qui affecte directement les actions partenariales et le service rendus aux habitants.

- Les animations d'été sur les Communes (Maison des Enfants)

M. DUCHESNE présente cette action collective menée en partenariat avec l'antenne CAF de Meaux, la Maison Départementale des Solidarités qui permet d'accueillir sur les communes du Pays de l'Ourcq au mois de juillet (7 dates sur 5 communes) les familles avec jeunes enfants.

Cette action permet de poursuivre le travail engagé durant l'année en direction des familles et pallier la fermeture des services de la Maison des Enfants puisque les locaux sont utilisés par l'Accueil de Loisirs communautaire (FOCEL)

- Demande de mise à disposition d'un bureau pour les permanences de la CARED et de la CRAMIF

M. FOUCHAULT informe que la CARED et la CRAMIF (antenne de Meaux) ont sollicité le CIAS afin de mettre en place une permanence hebdomadaire au sein de la structure ACCES à Lizy-sur-Ourcq. Il signale qu'à partir de septembre 2010 ces demandes peuvent être intégrées dans le planning d'ACCES et propose au Conseil de se prononcer sur cette mise à disposition.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Le 2ème Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (R.A.M.)

M. DUCHESNE signale que le projet du second RAM qui devait initialement être présenté à ce Conseil de Juin est reporté au second semestre 2010. En effet, la vacance de poste de responsable sur le R.A.M. actuel et l'étude en cours sur les attentes et besoins des familles pour les 0-11 ans justifient ce report. Il rappelle toutefois que le second R.A.M. n'a pas pour objet de développer le réseau des Assistantes Maternelles (A.M.) mais bien de renforcer l'accompagnement des A.M. en place, un R.A.M. étant agréé pour 100 A.M..

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 18h10

La secrétaire de séance

Isabelle KRAUSCH

